

## AVIS SUR LES DISPOSITIFS MEDICAUX

# Natrelle et BRST

## Implants mammaires pré-remplis de gel de silicone

### Avis de radiation

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 20 juillet 2021

Faisant suite à l'examen du 20 juillet 2021, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 20 juillet 2021

### Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société ALLERGAN informe la Commission qu'elle ne commercialise plus d'implants mammaires en France depuis le 1er juillet 2021 et demande par conséquent la radiation des références des implants mammaires détaillées dans le tableau ci-dessous de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3164009	ALLERGAN, NATRELLE INSPIRA.	IMPLANT N-SRL### ; N-SRLP### ; N-SRM### ; N-SRF### ; N-SRX### ; N-SSL### ; N-SSLP### ; N-SSM### ; N-SSF### ; N-SSX###. GABARIT INSPIRA N-SZRL### ; N-SZRF### ; N-SZRLP### ; N-SZR### ; N-SZRM###.
3196498	ALLERGAN, NATRELLE INSPIRA.	IMPLANT N-TRL### ; N-TRM### ; N-TRLP### ; N-TRF### ; N-TRX### ; N-TSL### ; N-TSM### ; N-TSLP### ; N-TSF### ; N-TSX### GABARIT INSPIRA N-SZRL### ; N-SZRF### ; N-SZRLP### ; N-SZR### ; N-SZRM###.
3198787	ALLERGAN, BRST	IMPLANT CLP-### ; CMP-### ; CHP-### ; CXP-### ; RLP-### ; RMP-### ; RHP-### GABARIT INSPIRA N-SZRL### ; N-SZRF### ; N-SZRLP### ; N-SZR### ; N-SZRM###.
3172196	ALLERGAN, NATRELLE 410	IMPLANT N-27-FL###-###, N-27-ML###-###, N-27-LL###-###, N-27-FM###-###, N- 27-FF###-###, N-27-MM###-###, N-27-MF###-###, N-27-LM###-###, N- 27-LF###-###, N-27-FX###-###, N-27-MX###-###, N-27-LX###-###, N-ST- FL###-###, N-ST-ML###-###, N-ST-LL###-###, N-ST-FM###-###, N-ST- FF###-###, N-ST-MM###-###, N-ST-MF###-###, N-ST-LM###-###, N-ST- LF###-###. GABARITS 410

Code LPP	Intitulé	Références à radier
		N-SZFM###, N-SZFF###, N-SZMM###, N-SZMF###, N-SZLF###, N-SZFX###, N-SZMX###, N-SZLL###, N-SZFL###, SZLM###, SZML###, SZLX###

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

---

Natrelle et BRST, 20 juillet 2021

Toutes nos publications sont téléchargeables sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)